



Tawhid

Niveau 1



Préparé par l'Association d'apprentissage en ligne

En partenariat avec l'Association pour la Da'wah et l'éducation aux langues africaines et
l'Association des ambassadeurs de la Da'wah pour les étudiants internationaux boursiers

Tawhid



Tous droits réservés par جمعية التعلم الإلكتروني
l'Association d'apprentissage en ligne
f@Xe_ta3lom | +966 59 088 1191
www.ta3lom.sa | **info@ta3lom.sa**

Tawhid

Niveau 1



Préparé par l'Association d'apprentissage en ligne

En partenariat avec l'Association pour la Da'wah et l'éducation aux langues africaines et
l'Association des ambassadeurs de la Da'wah pour les étudiants internationaux boursiers



L'importance du Tawhid

(Unicité d'Allah)

Le Tawhid (Unicité d'Allah) est le fondement de la religion islamique. Il revêt une importance majeure, car il est le droit d'Allah sur Ses serviteurs, une condition pour l'acceptation de leurs actes et un chemin vers le salut dans ce monde et dans l'au-delà.

”

Définition du Tawhid (Unicité d'Allah) :

Le Tawhid est le fait d'unifier Allah dans la Seigneurie, l'adoration, ainsi que dans Ses Noms et Attributs. Cela signifie que le musulman doit croire qu'Allah seul est le Créateur et le Maître absolu, et que Lui seul mérite d'être adoré.

Allah a dit : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent » (Sourate Adh-Dhariyat, v. ٥٦).

L'importance du Tawhid (Unicité d'Allah) :

- 1- Le droit d'Allah sur Ses serviteurs : c'est le premier et le plus grand devoir. Les serviteurs doivent adorer Allah seul et ne rien Lui associer. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent et ne Lui associent rien .»
- 2- Le salut face au polythéisme : C'est le plus grand des péchés qu'Allah ne pardonne que par le repentir. Allah a dit : « Le polythéisme est certes une grande injustice » (Sourate Luqman, v. ١٣). Quiconque réalise pleinement le Tawhid sera sauvé du châtiment de l'Enfer et entrera au Paradis, par la volonté d'Allah .
- 3- La condition d'acceptation des actes : Les œuvres ne sont acceptées qu'avec l'Unicité, car la sincérité exclusive envers Allah est une condition de validité de l'adoration. Allah a dit : « Il ne leur a été ordonné que d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif » (Sourate Al-Bayyinah, v. 5).
- 4- La paix du cœur : Le monothéiste vit dans la tranquillité psychologique. Il sait que toutes choses sont entre les mains d'Allah, ce qui lui procure une sérénité d'esprit et une paix intérieure .
- 5- La nature innée : C'est la disposition naturelle avec laquelle Allah a créé les hommes. Il a placé dans le cœur de chaque créature une inclination vers son Créateur ; c'est cela même l'Unicité.

La signification de « Il n'y a de dieu qu'Allah »

Il n'y a de dieu qu'Allah, est la meilleure parole après le Coran, la plus aimée d'Allah, la meilleure parole qui soit et la parole de sincérité. C'est la première chose vers laquelle les Messagers ont appelé, et la première à laquelle le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a exhorté son peuple en disant : « Dites “Il n'y a de dieu qu'Allah” et vous prospérerez » (rapporté par Ahmad, avec une chaîne de transmission authentique).

”

Sa signification est la suivante

Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. C'est une négation et une affirmation : « Il n'y a de dieu » est la négation, et « sauf Allah » est l'affirmation. « Il n'y a de dieu » nie toutes les fausses divinités et tous les faux dieux, tandis que « sauf Allah » affirme que l'adoration est due à Allah seul, sans aucun associé. C'est le fondement de la religion et la base de la foi.

Il est obligatoire pour tous les êtres responsables (djinnns et humains, hommes et femmes) de la professer, de croire fermement en sa signification, d'y adhérer et de consacrer leur adoration exclusivement à Allah .

C'est Lui que l'on invoque, c'est Celui que l'on craint, c'est Celui en qui l'on espère, et c'est Celui dont on se rapproche par des actes d'adoration tels que la prière, le jeûne, le sacrifice et autres, comme Il l'a dit, le Très-Haut : « Dis : “En vérité, ma prière, mon sacrifice, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur des mondes. Il n'a point d'associé. Voilà ce qui m'a été ordonné, et je suis le premier des musulmans) (Sourate Al-An'am, v. (162-163)

La vertu de la parole

« Il n'y a de dieu qu'Allah »

Elle est le fondement des actes, la clé du Paradis et l'œuvre la plus lourde dans la balance du musulman le Jour de la Résurrection. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) nous a en effet informés qu'Allah Tout-Puissant distinguera un homme de sa communauté devant toute la création et déploiera pour lui quatre-vingt-dix-neuf registres, chacun s'étendant aussi loin que porte le regard.

Puis, Allah l'interrogera sur ses actes et lui demandera : « Nies-tu quoi que ce soit de cela ? » Il répondra : « Non, Seigneur. » Allah demandera : « As-tu une excuse ? » Il répondra : « Non, Seigneur. » Allah dira alors : « Si, tu as une bonne action auprès de Nous, et tu ne subiras aucune injustice aujourd'hui. » On lui présentera alors une carte sur laquelle est écrit : « J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messenger. »

”

Les autres vertus de cette parole

- Le salut : Celui dont les dernières paroles sont « Il n'y a de dieu qu'Allah » entrera au Paradis.
- L'adoration : C'est la meilleure forme d'évocation (dhikr) et le plus grand acte d'adoration.
- La base : C'est le fondement de la foi.
- La sérénité : Quiconque la prononce et la met en pratique trouvera la tranquillité et la paix dans son cœur.
- La protection : Elle protège de Satan lorsqu'un musulman la répète cent fois par jour sous cette forme : « Il n'y a de divinité qu'Allah, Seul et sans associé. À Lui appartiennent la royauté et la louange, et Il est Omnipotent. » Sans compter son immense vertu, qu'Allah seul connaît.

Les conditions de la profession de foi

« La ilaha illa Allah » (1)

La science, la certitude et l'acceptation Et la soumission ; saisis donc ce que je dis.

La véracité, la sincérité et l'amour Qu'Allah t'accorde la réussite dans ce qu'Il aime.

”

Ses conditions

1. La connaissance (s'opposant à l'ignorance) :

C'est la négation du droit d'être adoré pour tout autre qu'Allah, et l'affirmation de ce droit pour Allah seul.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité digne d'adoration qu'Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Allah connaît vos activités (sur

terre) et votre lieu de repos (dans l'au-delà). » (Sourate Muhammad : ١٩).

Autrement dit : il n'y a de divinité digne d'adoration en droit ni dans les cieux ni sur la terre, si ce n'est Allah. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui meurt tout en sachant qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah entrera au Paradis. » (Rapporté par Muslim).

2. La certitude (s'opposant au doute) :

C'est lorsque le cœur en est absolument certain, sans l'ombre d'un doute.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messenger, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. » (Sourate Al-Hujurat : ١٥).

« Ne doutent point » signifie : ils n'ont eu aucun doute (ni aucune hésitation). Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que je suis le Messenger d'Allah. Nul serviteur ne rencontrera Allah avec ces deux témoignages, sans n'avoir aucun doute à leur sujet, sans qu'il n'entre au Paradis. » (Rapporté par Muslim).

Les conditions de la profession de foi

« La ilaha illa Allah » (2)

La science, la certitude et l'acceptation Et la soumission ; saisis donc ce que je dis.

La véracité, la sincérité et l'amour Qu'Allah t'accorde la réussite dans ce qu'Il aime.

”

Ses conditions

3- L'acceptation (s'opposant au rejet) : Il s'agit d'accepter pleinement et sincèrement la portée de cette affirmation avec le cœur et la langue.

Allah le Très-Haut dit, en rapportant l'attitude des polythéistes :

« Quand on leur disait : "Il n'y a point de divinité digne d'adoration à part Allah", ils s'enflaient d'orgueil. » (Sourate As-Saffat : 35).

Autrement dit, ils étaient trop orgueilleux pour la prononcer comme le font les croyants. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : "La ilaha illa Allah". Quiconque dit "La ilaha illa Allah" préserve de moi sa vie et ses biens, sauf en vertu de ses droits (les droits rattachés à cette parole), et son jugement n'appartient qu'à Allah le Très-Haut. » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

4- La soumission (s'opposant au délaissement): Il s'agit de se soumettre et de s'abandonner à ce que cette parole implique.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Et revenez repentants à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtiment ; car alors, vous ne serez point secourus. » (Sourate Az-Zumar : 54).

Les conditions de la profession de foi

« La ilaha illa Allah » (3)

La science, la certitude et l'acceptation Et la soumission ; saisis donc ce que je dis.

La véracité, la sincérité et l'amour Qu'Allah t'accorde la réussite dans ce qu'Il aime.

”

Ses conditions

5- La véracité (s'opposant au mensonge) : C'est-à-dire prononcer cette parole en étant véridique du fond de son cœur, le cœur confirmant ce que prononce la langue.

Allah le Très-Haut a dit :

« Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : "Nous croyons !" sans les éprouver ? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu

avant eux ; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. » (Sourate Al-Ankabut : 2-3).

Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n'y a personne qui témoigne qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration à part Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah, en étant véridique du fond de son cœur, sans qu'Allah ne le préserve du Feu. » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

6- La sincérité (s'opposant au polythéisme) : Il s'agit de purifier ses actions de toute trace de polythéisme (chirk) en ayant une intention pure, dédiée exclusivement à Allah.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture. » (Sourate Al-Bayyinah : 5).

Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui méritera le plus mon intercession [le Jour de la Résurrection] sera celui qui aura dit : "Il n'y a point de divinité digne d'adoration à part Allah", avec une intention pure et sincère venant du fond de son cœur. » (Rapporté par Al-Bukhari).

Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a également dit: « Certes, Allah a interdit au Feu quiconque dit : "La ilaha illa Allah", en recherchant par cela uniquement le Visage (l'agrément) d'Allah. » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

Les conditions de la profession de foi

« La ilaha illa Allah » (4)

La science, la certitude et l'acceptation Et la soumission ; saisis donc ce que je dis.

La véracité, la sincérité et l'amour Qu'Allah t'accorde la réussite dans ce qu'Il aime.

”

Ses conditions

7- L'amour (Al-Mahabba) : Il s'agit d'aimer cette parole vertueuse, d'aimer ce qu'elle implique et ce qu'elle exige, d'aimer ceux qui la mettent en pratique et en respectent les conditions, et, par conséquent, d'éprouver de l'aversion pour ce qui la contredit.

Allah le Très-Haut a dit:

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. » (Sourate Al-Baqarah : 165).

Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit :

« Quiconque possède ces trois qualités goûtera à la saveur de la foi : qu'Allah et Son Messenger lui soient plus chers que tout autre, qu'il n'aime une personne que pour Allah, et qu'il déteste retourner à la mécréance autant qu'il déteste être jeté dans le Feu. » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

8- Le désaveu des idoles (Al-Kufr bi-t-Taghout) : Il s'agit de renoncer à toute divinité adorée en dehors d'Allah et de croire fermement en Allah comme seul Dieu véritable. C'est le fondement du désaveu.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Nulle contrainte en religion ! La droiture se distingue de l'erreur. Quiconque mécroit au Taghout (idoles/fausses divinités) tout en croyant en Allah, saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Allah est Audient et Omniscient. » (Sourate Al-Baqarah : 256).

Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit :

« Quiconque dit "La ilaha illa Allah" et renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont protégés, et son jugement appartient à Allah. » (Rapporté par Muslim).

La signification du témoignage

« Muhammad est le Messager d'Allah »

Le témoignage que Muhammad est le Messager d'Allah repose sur plusieurs piliers fondamentaux que le croyant doit intégrer et mettre en pratique :

- La croyance en sa véracité : Croire fermement qu'il est envoyé par Allah et qu'il est véridique dans tout ce qu'il a transmis.
- L'obéissance : Se conformer à ses ordres et mettre en pratique ses enseignements.
- L'abstention : S'écarter de tout ce qu'il a interdit ou réprouvé.
- Le suivi de la Sunnah : N'adorer Allah que selon la législation et la manière qu'il a prescrit.
- L'universalité : Croire qu'il est le Sceau des Prophètes (le dernier) et que son message s'adresse à l'ensemble de l'humanité ainsi qu'aux djinns.
- L'affection et le soutien : L'aimer, le respecter, l'honorer et soutenir sa religion.

Magnifier les commandements et les interdictions du Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) est la véritable expression du sens profond de ce témoignage. C'est l'essence même de l'obéissance à Allah, qui l'a envoyé à tous les peuples comme annonciateur de bonnes nouvelles, avertisseur, et comme une lumière éclatante guidant vers la vérité.

La manière de prier sur le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).

Allah nous a ordonné de prier sur Son noble Prophète et de lui accorder la paix, comme mentionné dans le Coran :

« Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations. » (Sourate Al-Ahzab : 56).

Les formules recommandées

Lorsque le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) fut interrogé par son compagnon Ka'b ibn 'Ujra (qu'Allah l'agrée) sur la manière de prier sur lui, il répondit de dire :

« Ô Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad comme Tu as prié sur Ibrahim (Abraham) et sur la famille d'Ibrahim. Tu es certes Digne de louange et de gloire. Ô Allah, bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni Ibrahim et la famille d'Ibrahim. Tu es certes Digne de louange et de gloire. » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

Il existe également d'autres versions authentiques, dont celle-ci :

« Ô Allah, prie sur Muhammad, le Prophète illettré, ainsi que sur la famille de Muhammad. » (Rapporté par Abu Dawud).

Notre devoir envers le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) (1)

1- Croire en lui (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui)

Allah le Tout-Puissant dit :

« Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion. » (Sourate An-Najm : 3).

2-Le suivre

Allah le Tout-Puissant dit :

« Dis : "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux." » (Sourate Âl 'Imran : 31).

Il dit également :

« En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. » (Sourate Al-Ahzab : 21).

Ibn Taymiyyah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

« Allah a ordonné l'obéissance à Son Messenger dans plus de trente passages du Coran. Il a lié l'obéissance au Messenger à l'obéissance envers Lui-même, et Il a lié la désobéissance au Messenger à la désobéissance envers Lui-même. De même, Il a lié Son Nom au nom du Prophète [dans l'attestation de foi], de sorte qu'Allah n'est pas mentionné sans que le Messenger ne soit mentionné avec Lui. »

Notre devoir envers le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) (2)

3- L'obligation de l'aimer

Cet amour doit surpasser l'amour que l'on porte à soi-même, à sa famille et à ses biens.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Dis : "Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, vos proches, les biens que vous avez acquis, le commerce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous plaisent vous sont plus chers qu'Allah, Son Messenger et le Jihad dans Sa voie, alors attendez qu'Allah vienne avec Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers." » (Sourate At-Tawbah : 24).

Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit :

« Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant tant que je ne lui serai pas plus cher que son père, son fils et l'humanité tout entière. » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

4- Adorer Allah conformément aux prescriptions du Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) :

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion. » (Sourate An-Najm : 3).

Il a également dit :

« Quiconque obéit au Messenger obéit certainement à Allah. Et quiconque se détourne... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien. » (Sourate An-Nisa : 80).

Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit :

« Quiconque accomplit une œuvre non conforme à notre religion, celle-ci sera rejetée. » (Rapporté par Muslim, et dans un sens similaire par Al-Bukhari.).

Notre devoir envers le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) (3)

5- S'abstenir de lui porter atteinte.

Il est strictement interdit de nuire au Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui), que ce soit par la parole ou par les actes.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« Et il en est parmi eux qui nuisent au Prophète et disent : "Il est tout ouïe (il croit tout ce qu'il entend)". Dis : "Une oreille pour votre bien. Il croit en Allah et fait confiance aux croyants, et il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient." Et ceux qui nuisent au Messager d'Allah auront un châtiment douloureux. » (Sourate At-Tawbah : 61).

Ce qu'implique la nuisance : Le terme « nuire » ou « porter atteinte » est général. Il englobe toute offense dirigée contre :

Sa noble personne.

Ce qu'il a apporté comme Message et comme guidée.

Sa Sunna (sa tradition et ses enseignements).

Sa famille et ses épouses (les Mères des croyants).

Ses compagnons (qu'Allah les agrée).

6- Invoquer la prière et le salut sur lui.

Allah le Tout-Puissant a dit :

« En vérité, Allah et Ses anges prient sur le Prophète. Ô vous qui croyez, priez sur lui et saluez-le d'une salutation digne. » (Sourate Al-Ahzab : 56).

D'après Abu Hurairah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit :

« Quiconque prie sur moi une fois, Allah priera sur lui dix fois en retour. » (Rapporté par Muslim).

Exercices des leçons précédentes

Q1 : Parmi les conditions de « La ilaha illa Allah », il y a la connaissance (s'opposant à l'ignorance). Son sens est :

- L'amour pour ceux qui y adhèrent.
- La négation de l'adoration pour tout autre qu'Allah, et son affirmation pour Allah seul.
- Nul ne mérite d'être adoré en toute vérité si ce n'est Allah.

Q2 : Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que je suis le Messager d'Allah. Nul serviteur ne rencontre Allah avec ces deux [attestations], sans l'ombre d'un doute, sans qu'il ne soit préservé du feu [ou entre au Paradis]. » Ceci est une preuve de l'une des conditions de l'Unicité, à savoir :

- L'acceptation par le cœur et la langue de ce qu'implique cette parole.
- La certitude qui exclut le doute.
- La soumission et l'obéissance à ce qu'elle indique.

Q3 : La parole d'Allah — le Très-Haut — : « En vérité, quand on leur disait : "Point de divinité à part Allah", ils s'enorgueillissaient » est une preuve de :

- L'obligation pour le cœur d'avoir une certitude absolue en cette parole.
- L'obligation d'accepter par le cœur et la langue ce qu'implique cette parole.
- L'obligation de se soumettre et de s'abandonner à ce qu'elle indique.

Q4 : Allah — le Très-Haut — a dit : « Dis : "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés..." » (Al-Imran : 31). Ceci prouve :

- L'obligation de le suivre (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).
- L'obligation de croire en lui (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).
- L'obligation de l'aimer (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).

Q5 : Parmi nos devoirs envers le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) ... selon le hadith : « Quiconque accomplit un acte non conforme à notre religion, celui-ci sera rejeté » :

- S'abstenir de lui nuire (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).
- Adorer Allah selon ce qu'il (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a prescrit (la Sunna) .
- Croire en lui (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).

Q6 : Prier sur notre Prophète et invoquer le salut sur lui (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) :

- Fait partie de nos devoirs envers notre Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).
- Fait partie des actes recommandés qui nous rapprochent d'Allah

Indice

Leçon 1 : L'importance du Tawhid (Unicité d'Allah)

Leçon 2 : La signification de « Il n'y a de dieu qu'Allah »

Leçon 3 : La vertu de la parole « Il n'y a de dieu qu'Allah »

Leçon 4 : Les conditions de la profession de foi « La ilaha illa Allah » (1)

Leçon 5 : Les conditions de la profession de foi « La ilaha illa Allah » (Il n'y a de dieu qu'Allah) (2)

Leçon 6 : Les conditions de la profession de foi « La ilaha illa Allah » (3)

Leçon 7 : Les conditions de la profession de foi « La ilaha illa Allah » (4)

Leçon 8 : La signification du témoignage « Muhammad est le Messenger d'Allah »

Leçon 9 : Notre devoir envers le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) (1)

Leçon 10 : Notre devoir envers le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) (2)

Leçon 11 : Notre devoir envers le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) (3)

Tawhid



جمعية الدعوة والتعليم
باللغات الأفريقية
Da'wah and Education in African Languages



جمعية التعلم الإلكتروني



جمعية سفیر الدعوة
لطلاب المنح الدوليين

Préparé par l'Association d'apprentissage en ligne

En partenariat avec l'Association pour la Da'wah et l'éducation aux langues africaines et
l'Association des ambassadeurs de la Da'wah pour les étudiants internationaux boursiers



أكاديمية أبجد
Abjad Academy